



CAISSE DES ÉCOLES

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Nombre de membres en exercice : 09

SÉANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 05

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 05

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi trois avril à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel, Vice présidente.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice présidente, Mme Aurélie Testan Membre titulaire, Mme Fanny Rivière, représentante de Marie-Laure Ball, Inspectrice du Port I, Mme Lysie Narayanin Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot, Mme Maryse Ceschiutti Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière.

Absents excusés : M. Olivier Hoarau Président, M. Denis Layemard Directeur de l'école maternelle Henri Wallon, Mme Frédérique Belda Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard.

Absents : M. Mickaël Ralaïtava, Délégué du Préfet.

Ouverture de la séance : 13h30

Départ en cours de séance : Néant.



NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 27 mars 2025.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 7 avril 2025.

LE PRÉSIDENT



Olivier HOARAU



Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2025-005

BUDGET PRIMITIF 2025

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025-002 du comité de la Caisse des écoles du 24 mars 2025 relative aux orientations budgétaires ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire à 235 000,00 € en section de fonctionnement et à 18 000 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**



Olivier HOARAU

UARACHAMIO

BUDGET PRIMITIF 2025

CAISSE DES ÉCOLES DE LE PORT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Comité de la Caisse des Ecoles sur le budget primitif (BP) pour l'exercice 2025.

Le budget s'équilibre à hauteur de 235 000 € en section de fonctionnement et de 18 000 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement :

Les prévisions de recettes sont constituées de la subvention versée par le budget principal de la Ville à hauteur de 235 000 €. Ces recettes servent à financer :

- les charges à caractère général (chapitre 011), à hauteur de 159 805 €, composées principalement :
 - fournitures à caractère pédagogique (fournitures pour le RASED, ouvrages de bibliothèque, fournitures et matériel scolaires) : 95 502 € ;
 - frais de gestion administrative : 64 303 € ;
- les frais de séjour pour les classes de découverte (chapitre 65) : 11 995 € ;
- la valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement de la Caisse des Ecoles au niveau des charges de personnel (chapitre 012) : 42 600 € ;
- les opérations d'ordre (chapitre 042) : 17 000 € ;

En section d'investissement :

Les prévisions de recettes sont constituées de l'amortissement des immobilisations (chapitre 042 – 17 000 €). En dépenses, une inscription est effectuée au titre des dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) pour le même montant.

Par ailleurs, une inscription de 1 000 € est faite concernant les opérations patrimoniales (chapitre 041). Il s'agit d'opérations de retraitement comptable, budgétairement neutres car on les retrouve en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement.

Le Comité de la Caisse des Ecoles est appelé à se prononcer sur le BP 2025. Il lui est demandé :

- d'approuver le Budget Primitif 2025 dont les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 235 000,00 € en section de fonctionnement et à 18 000,00 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Président ou la vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET PRIMITIF 2025

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 974-269740312-20250403-DL_2025_005-DE



CAISSE DES ÉCOLES DE LE PORT

ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
74 – Dotations et participations	235 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>235 000,00</i>
TOTAL RECETTES	235 000,00

Dépenses

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
011 – Charges à caractère général	159 805,00
012 – Charges de personnel	42 600,00
65 – Autres charges de gestion courante	11 995,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>218 000,00</i>
Opérations d'ordre	
042 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	17 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>17 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	235 000,00

■ En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	MONTANT
Opérations d'ordre	
040 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	17 000,00
041 – Opérations patrimoniales	1 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>18 000,00</i>
TOTAL RECETTES	18 000,00

Dépenses

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
20 – Immobilisations incorporelles	3 000,00
21 – Immobilisations corporelles	14 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>17 000,00</i>
041 – Opérations patrimoniales	1 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>1 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	18 000,00